

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 28 MAI 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 28 mai 2024*

Aujourd'hui, à onze heures trente, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 208 Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Robert-Jellard

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.